

2.1 CONDITIONS PRÉALABLES **DES MATÉRIAUX**

- · Vérifiez l'humidité du parquet avant de l'installer. (Humidité moyenne 9 %).
- · Vérifiez, avant et pendant l'installation, chaque lame au cas où elles

présenteraient un défaut. Vous ne pouvez pas utiliser des lames présentant des défauts ou dommages, sans les nettoyer ou les couper préalablement.

· Le montage doit s'effectuer uniquement avec un éclairage adapté, car dans d'autres conditions il possible que vous ne soyez pas en mesure de distinguer des lames endommagées ou présentant des défauts.

· Vérifiez les niveaux et hauteurs avec les autres revêtements

2.2 CONDITIONS PRÉALABLES **DES LOCAUX**

CHAPE TRADITIONNELLE

Conditions du local

- · Toutes les cloisons évitant l'entrée de l'humidité extérieure doivent être installées. Les matériaux des murs et des plafonds ne devront pas dépasser un taux d'humidité de 2,5 %, hormis le plâtre et les peintures qui peuvent atteindre un taux de 5 %.
- · L'humidité relative du local devra être maintenue entre 45 et 65 %.
- · Les installations d'approvisionnement, d'électricité, de chauffage, sanitaires...
- et autres revêtements et peintures doivent être terminées avant la pose du parquet.

Conditions de la chape

- · L'humidité de la chape devra être inférieure à 2,5 %, et devra toujours être mesurée à une profondeur correspondant à la moitié de son épaisseur et à l'endroit le plus défavo-
- · Épaisseur minimale des chapes en ciment: 5 cm.
- · Planéité du support : la flèche maximale mesurée avec une règle de 20 cm devra être inférieure à 1 mm. La

flèche maximale mesurée avec une règle de 2 m sera inférieure à 5 mm.

SOLS CÉRAMIQUES

- · Le sol doit être parfaitement aspiré, très propre et sec.
- · Poser le parquet selon le système de pose qui vous convient le mieux : clouage aux lambourdes ou collage, ce dernier avec une spatule dentée, une sous-couche estampée ou une sous-couche adhésive.

SOUS-COUCHE ADHÉSIVE

· Le sol doit être propre et sec avant de poser le film plastique et commencer l'installation.

CHAUFFAGE RADIANT

- · L'épaisseur de la chape doit être de 30 mm minimum, par dessus les tuyauteries
- · Le chantier doit être totalement fermé et propre, voire aspiré, sans résidus de graisses ou de poussières.
- · Le contenu d'humidité de la chape devra être inférieur à 2 %.
- · L'humidité de la chape, par un séchage naturel à l'air, prendrait trop de temps à atteindre un taux d'humidité de 2 %, c'est

pourquoi il est recommandé d'utiliser le système de CHAUFFAGE RADIANT pour son séchage forcé. De plus, il permet d'évaporer et d'éliminer l'humidité résiduelle déposée sur la partie inférieure de la chape, qui remonte par évaporation au moment du premier allumage du chauffage.

· Pour les systèmes de chauffage radiant incluant le refroidissement, veuillez consulter avec le fabricant le manuel de régulation de la température appropriée afin d'éviter la condensation.

LE SÉCHAGE FORCÉ DE LA CHAPE DOIT ÊTRE EFFECTUÉ AVEC LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE RADIANT

- 1.- Mettre en marche le système et augmenter graduellement la température de 2 °C tous les jours pendant une semaine, jusqu'à atteindre le régime normal de température du système (max. 27°).
- 2.- Maintenir la chape à cette température pendant une semaine.
- 3.- Réduire progressivement la température de 2 °C tous les jours jusqu'au séchage complet de la chape.
- 4.- Lorsque la chape atteint la température ambiante, réaliser une nouvelle mesure de l'humidité, si celle-ci est inférieure ou égale à 2 %, commencer l'installation.

2.3 CONDITIONS **DE STOCKAGE**

Le parquet devra être conservé dans son emballage d'origine jusqu'à sa pose.

Le parquet doit être stocké à l'abri, dans un local ventilé, propre et sec. Il doit être empilé en laissant des espaces libres entre le bois, le sol et les murs.

QUESTION FRÉQUENTE ?

Faut-il acclimater les matériaux à la pièce ou à la salle où vous souhaitez installer le parquet ?

Non, il ne faut pas acclimater le parquet. En revanche, il faut acclimater la pièce avant l'installation. * (Voir les conditions préalables des locaux avant l'installation). Le fabricant sèche le parquet à un pourcentage d'humidité moyen, adapté à l'humidité ambiante moyenne du logement une fois habité, et livre le parquet dans des caisses en carton, emballées de manière à éviter l'entrée d'humidité de l'extérieur.